



Le 29 mai 2026

TABLE DES MATIÈRES

PROTECTION DE L'ENFANCE

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Miles

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie

L'hon. M^{me} Miles

M. Savoie

L'hon. M^{me} Miles

M. Savoie

L'hon. M^{me} Miles

M. Savoie

CONTRATS

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt



[Original]

PROTECTION DE L'ENFANCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour.

[Traduction]

Madame la présidente, ce matin, je commencerai par le rapport du défenseur du Nouveau-Brunswick concernant le décès de Bobby. Il s'agit d'un incident qui a touché l'ensemble de l'Assemblée législative pendant toute la semaine. Nous travaillons avec le gouvernement et la ministre à déterminer les prochaines étapes et à donner suite à la situation actuelle.

Ce matin, j'ai appris qu'une motion serait proposée, mais je veux en connaître les détails. J'aimerais entendre la première ministre à ce sujet. Le comité sera-t-il assujéti à certaines restrictions? Pendant combien de temps se réunira-t-il? À quoi le tout ressemblera-t-il? L'opposition aura-t-elle la même possibilité de convoquer des témoins, ou le gouvernement gèrera-t-il entièrement le processus? Le gouvernement avait là l'occasion de collaborer avec nous, mais le processus nous est imposé à la dernière minute. Nous aurions pu avoir une motion multipartite, et nous aurions pu être signataires, mais le gouvernement a choisi de faire les choses ainsi. Je me vois donc obligé à poser des questions. Je demande des réponses à la première ministre. Merci.

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il s'agit effectivement d'une discussion très importante. Le défenseur a accompli un travail très important pour mettre en lumière des enjeux sur lesquels, je le sais, la ministre du Développement social travaille depuis le début de son mandat. Les modalités de fonctionnement du comité font actuellement l'objet de discussions avec les leaders parlementaires et seront établies dès que les décisions seront prises.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Non. La situation n'est pas acceptable. Nous devons savoir dès maintenant si le gouvernement imposera des restrictions. Nous devons savoir si nous pourrions également, en tant qu'opposition, inviter des gens à participer. Il sera important de faire participer les membres des familles concernées. Il sera important de faire participer des membres de la collectivité. Il sera important de faire participer des gens de Développement social. Il sera important de faire participer des gens du secteur sans but lucratif. Je veux que la première ministre garantisse que le processus sera transparent et qu'il ne sera pas imposé par le gouvernement.

Nous n'avons qu'une seule occasion de bien faire les choses. Le jeune homme a connu une vie horrible et une fin tragique. Nous avons une seule occasion de bien faire les choses. Nous ne rejeterons pas la faute sur le gouvernement pour ce qui s'est passé, mais nous



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

devons l'obliger à rendre des comptes quant à la façon dont nous procédons en tant qu'Assemblée législative. En tant qu'Assemblée législative, nous devons faire partie du processus. Cela doit être le moment où nous disons qu'une telle situation ne doit plus jamais se produire. Je veux des réponses concrètes de la part de la première ministre afin que nous puissions aller de l'avant dans un esprit de collaboration. Merci.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le député d'en face vient de décrire le fonctionnement des comités dans la province et à l'Assemblée législative, et il a conclu en soulignant l'importance de la collaboration. Voilà l'approche qu'adopte notre gouvernement. Nous collaborerons avec les leaders parlementaires pour déterminer la marche à suivre.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà qui n'est pas l'approche adoptée dans le présent cas, Madame la présidente. Ce n'est pas l'approche adoptée. Dès le départ, les parlementaires du côté du gouvernement auraient pu dire : Comment pouvons-nous veiller à ce que le comité fonctionne comme prévu et d'une façon qui nous permet de travailler en collaboration à l'élaboration de la loi? Ils auraient pu agir ainsi, mais au lieu de cela, tout vient d'une seule direction — celle du gouvernement. Je veux entendre que le défenseur participera aux travaux. Je veux entendre que toute personne qui veut comparaître pourra le faire.

La première ministre peut donner son consentement dès maintenant. Son leader parlementaire du gouvernement est ici. Sa ministre est ici. Ils peuvent le faire dès maintenant. Je veux être sûr et certain que nous participerons réellement dans le dossier, Madame la présidente. La question n'est pas un jeu. Nous voulons simplement veiller à ce que toute l'histoire soit rendue publique afin de pouvoir régler la situation et faire en sorte qu'elle ne se reproduise plus jamais.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous convenons tout à fait qu'il s'agit d'une question extrêmement importante qui ne saurait être traitée à la hâte ou bâclée. Il s'agit d'un travail qui doit être fait en collaboration et avec soin. Nous avons entendu la demande du défenseur qui voulait comparaître devant un comité du gouvernement afin de discuter des conclusions de son rapport. Nous avons accepté cette demande. Nous présenterons une motion qui définira le mandat confié à un comité parlementaire pour accomplir le travail. Ainsi, lorsque la motion sera proposée, elle sera débattue, examinée et soumise au vote des parlementaires, comme il se doit.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Il s'agit de la quatrième fois, Madame la présidente. La motion ne fera pas l'objet d'un débat. Le gouvernement proposera la motion, et elle sera adoptée sans faire l'objet d'un débat. Avant de donner notre consentement, nous devons savoir que le gouvernement ne prendra pas seul les



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

décisions concernant les personnes qui pourront comparaître et celles qui ne le pourront pas. La première ministre n'a qu'à dire ceci maintenant : Nous ne sommes pas prêts ; nous vous accorderons un certain temps ; nous poursuivrons les discussions à ce sujet jusqu'à mardi et nous veillerons à ce que vous fassiez partie du processus.

Le tout est très simple, Madame la présidente. Il ne s'agit pas d'une mesure qu'il faut imposer de force. Bien sûr, la motion doit obtenir le consentement unanime. Nous donnerons notre consentement unanime à condition qu'il n'y ait pas de restrictions et que les parlementaires du gouvernement ne dictent pas le choix des témoins qui pourront comparaître devant le comité. La première ministre n'a qu'à prendre la parole et à nous assurer que nous pouvons, dès maintenant, commencer le travail.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Eh bien, voilà qui est tout à fait exact, Madame la présidente. Nous devons entreprendre dès maintenant le travail si nous voulons réaliser le travail qu'accomplissent les comités et confier à la présidente le mandat de convoquer le défenseur et les témoins. Il ne nous reste pas beaucoup de temps avant la fin de la session, et nous devons faire progresser des motions du genre. Je présume que le député d'en face appuie le renvoi de la question au comité et appuie la demande du défenseur de venir présenter les renseignements au comité. C'est pourquoi les leaders parlementaires discutent de la question et y travaillent ensemble. Nous devons créer un espace qui, avec l'appui de la ministre et des membres du comité de politiques concerné, permet au défenseur et à d'autres personnes de communiquer les renseignements à cet égard. Voilà ce que vise à accomplir la motion. Elle vise à ce que nous tirions parti du temps qu'il nous reste pour accomplir la tâche importante de mettre en évidence l'histoire de Bobby et les conséquences de celle-ci et de procéder aux changements nécessaires afin qu'une telle situation ne se produise plus jamais.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, nous pouvons très facilement prolonger la session parlementaire, Madame la présidente. Le défenseur est-il satisfait de la motion? Le gouvernement a-t-il communiqué avec le défenseur et lui a-t-il fourni une copie de la motion? Est-il en faveur de celle-ci? Éprouve-t-il des préoccupations à l'égard de la motion? A-t-il proposé une autre façon de procéder? A-t-il participé à l'élaboration de la motion?

Il s'agit d'un dossier où il faut bien faire les choses, Madame la présidente. Je ne veux pas que le comité devienne une entité unilatérale. Je ne veux pas que le gouvernement dise : Nous détenons la majorité, et nous imposerons notre volonté en décidant nous-mêmes qui pourra comparaître devant le comité. La première ministre doit mettre cartes sur table. Elle doit dire clairement ce qui se passe en ce moment. Dites-nous si nous pourrions convoquer des témoins ou si les parlementaires du côté du gouvernement s'opposent à



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

toutes personnes que nous inviterons. Permettez-nous de vraiment participer au processus afin que nous puissions bien faire les choses.

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je dirais au député d'en face que l'histoire de Bobby ne doit jamais se répéter. Chaque personne de la province doit lire l'histoire de Bobby et en prendre connaissance. Son histoire doit rester dans notre mémoire collective pour que nous la comprenions collectivement et que nous puissions reconnaître les occasions où nous aurions pu faire mieux. Nous aurions pu faire mieux. Je suis la ministre du Développement social. Je suis déterminée à faire tout ce que je peux pour que l'histoire de Bobby ne se répète pas. Il s'agit d'une voie à suivre que nous avons élaborée ensemble. Nous proposons aujourd'hui une motion visant à permettre au comité de réunir les personnes concernées, notamment le défenseur, des témoins et d'autres personnes qui veulent faire part de leur expérience. La démarche doit être collaborative. C'est la seule façon de faire avancer les choses. J'ai communiqué avec le défenseur aujourd'hui pour lui dire que nous déposerions, aujourd'hui même, une motion à l'Assemblée législative pour que soit constitué le comité. Il a dit merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le défenseur a dit merci. Cela n'indique pas s'il estime que la motion répond adéquatement à la situation. Je tente de ne pas me laisser gagner par la frustration. La question est très simple. Lorsque la loi était à l'étude sous le gouvernement précédent, l'opposition a demandé que des intervenants puissent comparaître à titre de témoins. Il s'agissait d'une manière étrange de procéder, mais, en tant que gouvernement, nous avons accepté de le faire, car nous voulions obtenir les meilleurs résultats possibles. Tout ce que nous cherchons à obtenir, ce sont les meilleurs résultats possibles. Pourquoi la première ministre ne dit-elle pas simplement que, oui, nous pouvons convoquer des témoins et que ceux-ci ne seront pas exclus du processus par les parlementaires du côté du gouvernement? Bien sûr, il faudra gérer les échéanciers. Nous ne pouvons pas laisser le processus s'éterniser indéfiniment. Toutefois, nous devons veiller à ce que les personnes clés qui veulent être ici puissent y être, et nous devons faire partie du processus. Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas simplement que, oui, nous pouvons convoquer des personnes et que nous gérerons, tous ensemble, le processus, afin d'agir dans l'intérêt supérieur des gens qui ont besoin d'aide?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis reconnaissante des efforts que fait le député d'en face pour contenir sa frustration. Je tâcherai d'en faire autant. Ce qu'il décrit, c'est la façon dont fonctionnent les comités. Lorsque nous tenons des réunions de comité et invitons des personnes à comparaître, chaque parti qui siège au comité est invité à proposer des témoins, à prendre part aux travaux et à faire participer ses membres. Ce que demande le député correspond aux procédures opérationnelles normalisées des



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

comités de l'Assemblée législative. Je ne sais pas s'il a besoin d'être rassuré sur le fait que les comités continueront de fonctionner conformément aux procédures habituelles.

Il s'agit d'un important comité. Le défenseur a demandé à être présent. La ministre et notre gouvernement sont favorables à la demande et feront ce qu'il faut pour la réaliser. Mes collègues continueront de travailler avec les parlementaires d'en face pour que le tout se concrétise comme il se doit.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà qui nous rapproche un peu plus de la question, Madame la présidente. Je comprends le fonctionnement des comités et je sais qu'ils peuvent convoquer des témoins. Ce que je cherche à obtenir, c'est une garantie de la part des parlementaires du gouvernement qu'ils n'écartent pas certaines personnes sous prétexte qu'elles ne sont pas celles qu'ils souhaitent voir comparaître. À l'origine, si j'ai bien compris, la motion prévoyait uniquement la comparution du défenseur, mais elle a été modifiée. Tout ce que je veux entendre, c'est que le gouvernement ne créera pas une situation où le comité aurait pour mandat de dire : Oui à telle personne, non à tel groupe, et puisque nous détenons la majorité, c'est ainsi que nous procéderons.

Nous voulons simplement avoir la certitude que si un certain organisme est convoqué et qu'il figure sur la liste d'un parti de l'opposition, il pourra effectivement comparaître et ne sera pas écarté simplement parce que le gouvernement ne souhaite pas entendre cet organisme, parce qu'il ne veut pas entendre ce qu'il a à dire, ou pour toute autre raison. Voilà tout ce que nous voulons. Rassurez-nous à cet égard afin que nous puissions avoir la confiance que le comité fonctionnera comme il est censé le faire, et tout ira bien.

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis reconnaissante que la situation actuelle nous donne peut-être une occasion de décrire le fonctionnement des comités, puisqu'il semble que des élèves de Riverview soient parmi nous, je crois. Il est merveilleux de vous voir. Voilà quel est le rôle des comités. Ils se réunissent lorsqu'un sujet doit être examiné. Ensemble, les membres du comité déterminent le temps qui sera consacré à la question ainsi que le nombre d'intervenants et de témoins qu'ils pourront entendre. Chaque groupe propose une liste d'intervenants et de personnes qui doivent prendre la parole. Dans la plupart des cas, le nombre de personnes qui veulent participer dépasse largement le temps dont nous disposons.

Nous avons déjà procédé ainsi. Le gouvernement actuel l'a fait lui aussi, notamment en permettant à des témoins d'assister aux travaux des comités et à des gens de venir se présenter devant l'Assemblée législative selon des modalités que nous n'avions jamais vues auparavant. Nous avons montré à maintes reprises que nous étions ouverts et que nous encourageons tous les points de vue et la participation de tous. Nous l'avons même fait dans le dossier de l'énergie, en ce qui concerne notamment le prix de l'essence. Nous



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

continuerons à écouter le défenseur et les personnes ayant vécu la même situation que Bobby, et nous établirons ensemble le comité de manière à lui rendre justice.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente. Nous avons du temps avant que la motion ne fasse effectivement l'objet d'un débat à la Chambre, et certaines affaires doivent être traitées en premier. Les parlementaires du côté du gouvernement seraient-ils disposés à donner aux partis de l'opposition l'occasion de parler avec le défenseur afin de connaître son avis sur la motion? Ils refusent de nous le dire. Ils ont dit que le défenseur avait dit merci. Toutefois, est-il à l'aise avec la démarche envisagée? Est-il convaincu que les bonnes personnes seront présentes pour mener à bien la tâche?

Notre seul objectif est de bien faire les choses. Si nous ne pouvons pas être certains, dès maintenant, que les choses seront bien faites ni obtenir de réponses claires indiquant qu'il n'y aura effectivement aucune restriction, nous souhaitons alors nous entretenir avec le défenseur pour connaître son avis. Si nous pouvons joindre le défenseur, c'est bien. Si nous pouvons le joindre, le gouvernement est-il disposé à attendre jusqu'à mardi afin que nous puissions évaluer son point de vue et nous assurer que cela correspond bien à ce qu'il avait envisagé lorsqu'il a demandé qu'un comité soit constitué? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je tiens simplement à prendre la parole aujourd'hui, à titre de ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, pour dire à la ministre du Développement social que nous acceptons pleinement la responsabilité qui nous incombe dans des situations comme celle de Bobby. Nous devons faire mieux en tant que gouvernement, et nous travaillons activement à l'amélioration des services dans l'ensemble de la province.

Je tiens simplement à saisir l'occasion... Je préside le Comité de modification des lois. Nous nous sommes réunis à quelques reprises depuis la formation du gouvernement. Le processus est toujours ouvert à la discussion. Le comité se réunit. Nous tenons une réunion préparatoire. Nous examinons les dispositions. Nous parvenons à une entente avec toutes les parties concernées. Nous décidons... Il est possible que chaque partie invite trois parties prenantes à venir répondre aux questions et à faire des présentations. C'est le même type de travail qui sera effectué au sein du comité. Nous travaillerons ensemble, nous trouverons une façon de procéder, et tout le monde pourra s'exprimer lors des travaux du comité afin d'élaborer un plan de travail. Merci beaucoup.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà. Voilà tout ce qu'il fallait. Nous aurons une voix au sein du comité et nous pourrions veiller à ce que des témoins puissent être présents. Comme je l'ai déjà mentionné, nous comprenons qu'il y a une limite au nombre de personnes qui peuvent comparaître. Les questions visaient à



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

garantir que nous aurions voix au chapitre, que des personnes ne seraient pas exclues et que les parlementaires du gouvernement feraient preuve de suffisamment de souplesse pour permettre aux travaux de se poursuivre plus longtemps si cela s'avérait nécessaire. Voilà tout ce que je demande.

Depuis des jours, nous attendons que les parlementaires du gouvernement proposent un plan. Au lieu de faire preuve de transparence dès le départ — en disant, oui, nous créerons un comité, nous veillerons à bien faire les choses, voici comment nous procéderons, et d'ailleurs, vous en ferez partie —, les gens d'en face nous ont mis devant un fait accompli à la dernière minute. Je tiens simplement à faire en sorte que tous les détails soient pris en compte. Je suis convaincu que ce sera le cas, Madame la présidente. Si les parlementaires du côté du gouvernement présentent la motion, nous l'approuverons et nous veillerons à commencer notre travail. Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La motion et la résolution décrivent exactement ce que demandait le défenseur des enfants et des jeunes. Elles ont été communiquées aux parlementaires du côté de l'opposition. Ils reconnaissent les faits. Dans ma première réponse, j'ai dit que le tout fonctionnerait comme un comité parlementaire. Les parlementaires du côté de l'opposition pourront inviter des témoins. Voilà ce que décrit précisément la motion que nous leur avons présentée. Le défenseur sera présent. Les groupes communautaires pourront être invités. Des responsables ministériels pourront être invités.

Je suis consciente que la situation est sérieuse. Nous avons consacré 15, voire 16 minutes de notre période des questions à la situation. À mon avis, cela témoigne de l'importance du dossier et de l'importance de faire les choses de la bonne façon.

Toutefois, nous devons agir rapidement. Chaque moment est important. Nous devons agir d'une façon qui respecte le vécu de Bobby et de toutes les autres personnes. Je sais que notre ministre veut agir rapidement...

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bien. Parlons d'action. Le défenseur a formulé 12 recommandations. Y a-t-il des recommandations que les parlementaires du côté du gouvernement ne mettront pas en oeuvre? Y a-t-il des recommandations auxquelles ils s'opposent? Suivront-ils les 12 recommandations du défenseur?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente,



Questions orales

par votre intermédiaire, je tiens d'abord à exprimer ma reconnaissance aux gens à la Chambre de leurs questions et de leurs réponses. Il nous a fallu quelque temps pour en arriver où nous en sommes et déterminer le travail dont serait saisi le comité, son mandat et ses attributions. Merci à tout un chacun de son apport.

Bon, je ne peux pas utiliser d'accessoire, mais j'ai avec moi les recommandations. Je les regarde. Nous accueillons favorablement chacune des recommandations. Pour ce qui est de leur mise en oeuvre, nous y travaillons actuellement avec notre équipe. Une partie du travail est déjà en cours, et nous envisageons de faire une partie du travail dans l'avenir. En ce qui concerne certaines des recommandations, nous discutons avec notre équipe et posons les questions suivantes : Est-ce la voie à suivre pour mettre en oeuvre telle recommandation? Avons-nous changé l'un des programmes visés?

L'histoire de Bobby s'étend sur une décennie et demie. Depuis, nous avons élargi le soutien et les services afin de les fournir aux personnes de 26 ans. Le soutien et les services que nous avons actuellement en place répondent-ils aux recommandations du défenseur? Nous faisons actuellement le travail, et j'ai hâte de discuter davantage avec le défenseur.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, la situation de Bobby montre que le travail n'a manifestement pas été fait. Le défenseur a formulé 12 recommandations précises pour montrer les manquements qui ont eu une incidence sur la courte vie de Bobby. Je comprends que les parlementaires du côté du gouvernement diront : Eh bien, vous savez, nous devons veiller à pouvoir agir, et il faudra du temps pour le faire. Tout ce que je demandais, c'était si, oui ou non, les recommandations seraient mises en oeuvre. Voilà tout ce que je demandais.

Encore une fois, nous ne cherchons pas à rejeter la faute sur le gouvernement, mais nous devons veiller à ce que nous, en tant qu'Assemblée législative, assumions la responsabilité et faisons en sorte que la situation ne se reproduise jamais.

Pour ce qui est de ce qui s'est passé au sein du ministère, nous avons des professionnels qui ont travaillé à la situation et qui ont communiqué avec l'enfant tout au long du processus. Je sais que nous parlons du rapport du défenseur, mais je veux changer de sujet et poser la question suivante : Qu'a fait le gouvernement jusqu'à maintenant pour gérer toute conséquence qui s'impose pour les gens qui ont manqué lamentablement à leur responsabilité d'aider l'enfant concerné? Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises jusqu'à maintenant?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je tiens à remercier le député d'en face de vouloir une reddition de comptes. Il est très important de reconnaître et d'honorer l'histoire de Bobby, de Maddie et de Leah. Alors que nous allons de l'avant, leur histoire doit avoir un sens afin qu'aucune



Questions orales

autre personne ne vive ce qu'ils ont vécu. Les familles, les parents et les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de savoir que nos enfants sont en sécurité, qu'on s'occupera d'eux et qu'ils recevront l'aide dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin.

À l'heure actuelle, notre équipe se demande quels aspects de l'histoire de Bobby nous avons manqués et quel effet la loi aurait pu avoir si elle avait été en vigueur à l'époque. La loi n'est que des mots sur du papier. L'important, c'est la mise en oeuvre et la façon dont nous entreprenons celle-ci. Nous devons déterminer si les renseignements nécessaires sont communiqués à notre personnel de première ligne afin qu'il sache qu'il a est habilité à agir et que sa priorité est le bien-être de chaque enfant qui franchit ses portes. Voilà ce à quoi nous travaillons actuellement. Nous avons agi concrètement grâce à une aide précoce. Nous ferons une annonce cet après-midi.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, grâce au rapport du défenseur, nous savons ce qui s'est passé. Nous savons que l'enfant est décédé et qu'on travaillait toujours à la paperasse après son décès. La situation a été un échec total. Il est question de professionnels qui possèdent des titres professionnels, et il y a des comptes à rendre.

Je suis certain que le ministère du Développement social a été mis à l'épreuve au cours des derniers jours. Des mesures doivent être prises. Le ministère doit pouvoir communiquer des renseignements concrets à l'heure actuelle. Oui, nous avons du travail à faire en tant que comité, nous devons entendre tous les témoignages et nous devons trouver une solution. Toutefois, il doit y avoir une mesure à court terme qui assure la relance dont a besoin le système. Il faut agir à court terme pour essayer de rétablir la confiance dont parle la ministre. Jusqu'à maintenant, qu'a fait le ministère pour aborder des conséquences à l'interne?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je répondrai à la question en reprenant des paroles d'un parlementaire d'en face, car je pense qu'elles résument ce que presque tous les gens du Nouveau-Brunswick ont ressenti lorsqu'ils ont lu l'histoire de Bobby, de Maddie et de Leah : Le tout a eu l'effet d'un coup de massue.

Voilà vraiment l'effet qu'a eu le rapport. Je suis désolée ; je pensais pouvoir retenir mes larmes, mais les voilà.

Au ministère du Développement social, nous avons une équipe de personnes qui ont les gens à coeur et qui se soucient vivement d'eux. Je comprends ce que demande le député d'en face. Nous tenons actuellement des conversations à l'interne. Je ne discuterai pas de questions concernant les ressources humaines ici sur le parquet de l'Assemblée législative. À l'interne, nous examinons notre ministère pour déterminer ce que nous n'avons pas fait,



Questions orales

ce que nous aurions dû faire et ce que nous ferons, ainsi que les situations que nous empêcherons de se reproduire. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le tout est important, Madame la présidente. Je conviens que les impressions sont importantes, mais ce sont les mesures qui sont nécessaires. Plus nous passons de temps à nous regarder le nombril pour déterminer la marche à suivre, moins importante semble la situation. J'essaie simplement de pousser la ministre à agir avec un peu d'urgence afin que des mesures soient prises très rapidement et que le ministère comprenne que nous ne pouvons pas laisser la situation durer une minute de plus. Voilà tout ce que je réclame.

CONTRATS

Madame la présidente, je veux parler d'un dossier dont la responsabilité et la faute incombent entièrement au gouvernement actuel, à savoir la situation concernant le contrat accordé à Foundever. Nous avons vu dans les médias que des membres du personnel infirmier praticien refusaient catégoriquement de travailler pour cette compagnie. Le gouvernement actuel a complètement bâclé ce dossier du début à la fin.

Des patients risquent maintenant de subir des conséquences en raison des décisions du gouvernement actuel. Les gens du Nouveau-Brunswick devront payer plus pour obtenir moins de services, et la santé des patients sera mise en péril. Qui assumera la responsabilité d'un tel cafouillage? Merci, Madame la présidente.

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, je ne peux pas laisser sans réponse les observations formulées précédemment par le député d'en face. Personne ne travaille plus fort au dossier que la ministre du Développement social. Il n'est pas approprié que le député d'en face laisse entendre qu'elle n'a pas agi avec toute l'urgence nécessaire ou qu'elle n'a pas poussé le ministère à apporter des changements dès son entrée en fonction. Il n'est pas davantage approprié que le député d'en face se lance dans une chasse aux sorcières et demande de tenir responsable la direction d'un ministère ou un fonctionnaire, et cela n'honore ni Bobby, ni Maddie, ni Leah.

Ce que nous devons faire, c'est opérer des changements, et les gens d'en face doivent reconnaître qu'il s'agit d'une question systémique. Il n'est pas approprié que le député d'en face laisse entendre que la personne qui déploie des efforts pour favoriser le changement au sein du ministère n'agit pas avec toute l'urgence nécessaire, alors qu'elle et son équipe s'emploient activement à corriger rapidement la situation. En fait, elles avaient déjà commencé le travail avant la publication du rapport du défenseur.

Je pense que la ministre mérite du respect et une reconnaissance pour tous ses efforts dans le dossier. Les gens sur le terrain au sein du ministère Développement social, les

Questions orales

travailleurs sociaux de première ligne qui voient des situations parmi les pires de la province et qui font quotidiennement du travail à cet égard, méritent du respect.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà tout un spectacle, Madame la présidente. La ministre du Développement social jouit d'une grande crédibilité auprès de tout le monde ici — une très grande crédibilité. Elle travaille fort et elle se soucie sincèrement des gens. Toutefois, la situation qui s'est produite est horrible. Pendant 15 ans, l'enfant en question n'a pas connu beaucoup de bons moments. Le message doit être entendu au sein du système. Le fait que la première ministre tente d'éviter la question de Foundever en tentant d'épater la galerie en dit long sur qui elle est.

Je vais poser la question suivante encore une fois. Les parlementaires du côté du gouvernement répondront-ils à la question sur Foundever? En signant un contrat de façon irresponsable, ils mettent en danger les gens de la province. Ils se dirigent vers le gouffre, Madame la présidente. Ils ont l'occasion d'éviter complètement la situation et de revenir au modèle d'eVisitNB. Je veux donc savoir s'ils vont agir de façon responsable. Veilleront-ils à la protection des soins de santé des gens du Nouveau-Brunswick, prendront-ils la mesure qui s'impose et annuleront-ils...

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Il est extrêmement fort d'entendre le chef de l'opposition officielle parler de tenter d'épater la galerie à ce sujet. Les critiques viennent d'un gouvernement qui ne permettait pas aux membres du personnel infirmier praticien d'exercer pleinement leur profession. Elles viennent d'un député d'un ancien gouvernement qui ne pouvait pas fournir de soins de santé primaires aux gens du Nouveau-Brunswick. Notre gouvernement a collaboré avec un organisme qui sert les gens du Nouveau-Brunswick depuis plus de 20 ans. Les gens qui fournissent les soins de santé en question sont employés dans la province et font le travail dans la province, c'est-à-dire prendre soin des gens du Nouveau-Brunswick de façon virtuelle.

Notre gouvernement a pris plus de mesures pour améliorer l'accès aux soins de santé des gens du Nouveau-Brunswick que les parlementaires de l'ancien gouvernement en ont pris au cours des six années où ils étaient au pouvoir. Le changement apporté aux soins virtuels au Nouveau-Brunswick se traduira par un meilleur accès aux soins dans les deux langues officielles. Il s'appuiera sur le personnel infirmier que notre gouvernement a réussi à recruter.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Nous avons signé un contrat incroyable avec le personnel infirmier. Nous avons attiré davantage d'infirmières dans la province et créé des conditions



Questions orales

de travail favorables à leur maintien en poste. Le personnel infirmier assurera la prestation des soins auprès des gens du Nouveau-Brunswick en permettant à ceux-ci de communiquer avec d'autres médecins, de prendre rendez-vous et d'être mieux intégrés au reste du système...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, voilà qui est incroyable. Nous avons une première ministre qui n'admettra pas que le gouvernement a ajouté 40 000 personnes à la liste d'attente pour des soins primaires. En fait, le contrat de Foundever aura pour effet de ralentir l'accès aux soins pour les gens. L'entreprise Foundever a indiqué qu'elle n'assumait aucune responsabilité en matière de suivi, alors que le contrat actuel avec eVisitNB prévoit que le suivi relève de la responsabilité d'eVisitNB. Cela posera un risque pour les gens. Nous avons un ministre de la Santé dont nous reconnaissons la crédibilité parce qu'il est un professionnel du système. Or, ce sont des professionnels du système qui affirment qu'il s'agit d'une mauvaise mesure. Les choses vont mal se passer. Les choses ne fonctionneront pas. Les gens n'obtiendront pas de suivi. Ils n'auront pas la protection dont ils ont besoin.

Le gouvernement a la possibilité de changer de cap, mais il ne le fait pas. Il maintient fermement sa position. Le gouvernement paiera davantage, les gens du Nouveau-Brunswick en auront moins pour leur argent, et la qualité des soins de santé se détériorera. Le gouvernement reviendra-t-il sur sa décision concernant le contrat, oui ou non?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Notre gouvernement fait tout ce qu'il peut pour fournir de meilleurs soins de santé aux gens du Nouveau-Brunswick, car ils ont vécu six années de négligence. Nous améliorons notre système de soins virtuels pour offrir à davantage de gens du Nouveau-Brunswick des services de façon plus efficace et mieux intégrée. Nous le faisons en collaboration avec des employés au Nouveau-Brunswick et des gens d'ici. C'est pourquoi notre taux de maintien en poste des membres du personnel infirmier est meilleur que jamais, certainement meilleur que lorsqu'un dirigeant de l'époque leur a dit de partir ailleurs. Nous entretenons une meilleure relation que jamais avec nos médecins, et nous recrutons dans la province plus d'infirmières et de médecins que nous ne l'avons jamais fait auparavant. C'est pourquoi des personnes sont retirées de la liste d'attente pour des soins. C'est pourquoi nous avons des personnes comme Kathy et Junior, chez qui j'ai frappé à la porte, à Silverwood, la fin de semaine dernière. Ils ont dit qu'ils étaient désormais pris en charge par la clinique de la rive nord. Ils sont suivis par un pharmacien et une diététiste. Nous mettons en place les équipes de soins de santé qui fourniront aux gens du Nouveau-Brunswick de meilleurs résultats. Cela signifie que nous améliorons notre système de soins de santé virtuels et que nous l'intégrons comme jamais auparavant au reste du système pour que les gens du Nouveau-Brunswick...



Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Si vous êtes nés sur le bord de la route, obtenez-vous de meilleurs soins, Madame la présidente? La fermeture des services d'obstétrique constitue-t-elle une amélioration des soins? Si les tomodensitomètres ne sont pas disponibles parce que le personnel est trop sollicité et qu'il n'y a personne pour les faire fonctionner, est-ce là une amélioration des soins? Des professionnels, dans le cadre de leur champ de pratique, disent que le contrat fera en sorte que des gens seront laissés pour compte. Est-ce là une amélioration des soins?

La première ministre tient à réciter toutes ses notes d'allocution. Tout ce que je demande... Les parlementaires du côté du gouvernement se font dire qu'ils foncent droit dans un mur. Les personnes qui travaillent au sein du système leur disent que leurs collègues ne travailleront pas avec les prestataires en question, et qu'il s'ensuivra une réduction de services.

Les parlementaires d'en face peuvent encore faire marche arrière. Ils peuvent éviter la catastrophe. Ils causent la détérioration des soins de santé. Le ministre de la Santé est-il favorable à la stratégie? Croit-il que les gens d'en face devraient conserver le contrat? Croit-il que nous devrions faire marche arrière et éviter la catastrophe entraînée par la mise en oeuvre de ce contrat? C'est le ministre qui le sait. Peut-être peut-il nous donner une meilleure réponse que la première ministre, qui n'a rien d'autre à offrir que ses notes d'allocution.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Notre gouvernement prend au sérieux la santé des gens du Nouveau-Brunswick et les services qui leur sont fournis. Voilà pourquoi nous sommes ici. Voilà pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick ont choisi notre équipe pour qu'elle améliore leur vie et porte une attention particulière aux soins de santé primaires qui leur sont fournis près de chez eux. Il s'agit d'une équipe qui les aidera. Notre gouvernement a pu concrétiser cette vision. L'ancien gouvernement n'a pas pu le faire. Il a essayé de le faire, mais il n'a obtenu aucun résultat.

[Traduction]

Notre gouvernement s'est attelé à la tâche, et, pendant les 18 premiers mois de notre mandat, nous avons ouvert 16 cliniques de soins collaboratifs, ce qui a permis de retirer des noms de la liste d'attente. Les gens du Nouveau-Brunswick attendent depuis des années. Les gens ont attendu pendant six, sept, huit ou neuf ans d'avoir accès à des soins et ils sont maintenant pris en charge, notamment, par des cliniques à Perth-Andover, à Saint Andrews, à Fredericton, sur la rive nord, et à Lamèque. Les gens du Nouveau-Brunswick auront accès à des soins primaires, qui sont intégrés...



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est maintenant terminée.

